EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 1/02/2022

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	17
	Votants :	19

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 1er février 2022 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 26/01/2022

Etaient présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM Françoise GUILLOT, Bernard FAURE, Gabriel Bénier, Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Marie GAILLARD, Ludovic ANGENIEUX, Karine BONNIE, , Axelle MILLION-BRODAZ, Emmanuelle MONTERYMARD, Blandine BARRIOL, Bertrand MANUGUERRA , Sébastien JACQUET, Séverine KOSMALA, Philippe GUYOT et Pascal VIGOUROUX Conseillers Municipaux.
Absents excusés : Teddy CREPIN, Virginie PERBET
Procurations de vote : Teddy CREPIN a donné pouvoir à André CHARBONNIER, Virginie PERBET a donné pouvoir à Blandine Barriol
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard FAURE

Retours sur les différents comptes rendus de commissions et sur le compte rendu du dernier conseil municipal (transmis avec la convocation): pas de compléments d'information et pas d'observations

- **Convention avec St-Galmier : vidéo surveillance :**

La Municipalité de St-Galmier a décidé de renouveler, moderniser et étendre son parc de vidéoprotection.

Le diagnostic effectué par les référents de la gendarmerie a mis en évidence l'installation de 3 caméras au rond-point de la Richelande sur le domaine communal de Saint Galmier

Cette implantation entraînera un visionnage partiel sur la commune de Chamboeuf.

Pour y parvenir, la municipalité de St-Galmier sollicite l'accord de la Municipalité de Chamboeuf pour filmer sur son territoire et dans l'affirmative de signer la convention établie à cet effet.

Adopté à l'unanimité

- **Extinction de l'éclairage :**

Dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h subsistent deux anomalies qui ne permettent pas l'extinction de d'éclairage public sur tout le territoire communal.

- 18 lampadaires, du giratoire de la Richelande en direction de la rue R. Schumann et en direction de la rue du Forez ainsi que les allées du vieux pommier, des Saules et des Iris , sont branchés sur l'armoire de St-Galmier. Dans le cadre de travaux chiffrés par le Siel , dont la part communale s'élève à 3416.74 euros, ces candélabres seront rebranchés sur le réseau de CHAMBOEUF.

Travaux approuvés à l'unanimité

Au Vert Logis, 5 lampadaires de l'allée des platanes à Veauche sont raccordés sur l'armoire de Chamboeuf. Une rencontre avec les élus de Veauche est à prévoir pour envisager soit d'éteindre les lampadaires de Veauche, soit les dissocier de l'armoire actuelle)

- **Convention de réciprocité pour l'accueil à la crèche des enfants entre CCFE et les communes de St-Galmier, St-Bonnet les Oules et Chamboeuf :**

En date du 11 juillet 2019 les communes de St-Galmier, Chamboeuf et St-Bonnet les Oules, avaient approuvé la convention de financement relative à l'accueil et à l'admission d'enfants en structure petite enfance entre la communauté de communes de Forez Est et les communes de St-Galmier, St-Bonnet les Oules et Chamboeuf, moyennant une participation financière de 1.31€ par heure facturée.

Considérant l'intérêt des 3 communes et de CCFE de favoriser l'accueil réciproque des enfants dans les différents établissements du territoire, il est proposé d'établir une nouvelle convention du 1er août 2021 au 31 décembre 2024 sur les mêmes bases (à savoir 1.31€ par heure facturée)

Convention adoptée à l'unanimité

- **Convention de coopération pour la gestion de l'assainissement :**

Dans le cadre de la compétence assainissement, le Code général des collectivités territoriales a permis à SEM de confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à ses communes membres. Il s'agit de petits travaux réalisés par nos employés qui parfois nécessite une intervention d'urgence (par exemple sur des regards ou branchements)

Les frais engagés par les communes sont remboursés par SEM sur la base d'un bordereau établi sur le principe du remboursement des prestations réalisées pour un montant maximum de 4352.00 euros.

La mise en exploitation de la régie assainissement de SEM a été approuvée par délibération du conseil métropolitain du 28 janvier 2021, il convient de prolonger les conventions de coopération contractuelle jusqu'au 31 décembre 2022.

Convention adoptée à l'unanimité

- **Plan de formation des agents :**

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel de formation des agents.

Il est proposé au CM de retenir pour les agents un plan pluriannuel de formation validé par le comité technique intercommunal. La prise en charge financière est partagée entre la mairie et le CNFPT.

De permettre aux agents d'accéder aux formations :

- D'intégration et professionnalisation
- Perfectionnement
- Préparation aux concours et examens professionnels
- De confirmer que le plan de formation permet d'identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur compte personnel d'activité (CPA)
- D'approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

Mise en place de ces dispositifs adoptés à l'unanimité

Les élus peuvent également s'inscrire à des formations par le biais de l'Amf, se rapprocher du secrétariat pour plus d'information.

- **Acquisition de terrains :**

À Jourcey: un bornage contradictoire a été réalisé le 25 février avec la famille Philip et le géomètre. Une bande de 2.50 ml de largeur, le long du chemin de Jourcey en prolongement du cheminement existant vers Intermarché jusqu'au passage à niveau, a ainsi été identifiée. En échange, la commune cèdera à la famille Philip la même surface d'une parcelle communale. Un acte d'échange sera établi dans ce sens.

À Champvert: un bornage contradictoire a été réalisé le 24 février avec S. Damien et le géomètre.

À Champvert: Dans le cadre du plan de relance la municipalité souhaite se porter acquéreur d'une parcelle pour permettre la réalisation d'un pumptrack et d'un parking ; les négociations sont en cours.

- **Café Ragey : construction d'une véranda**

Au cours de la dernière séance du CM, plusieurs solutions avaient été présentées aux élus.

Des échanges en sont ressorties plusieurs propositions ou suggestions.

Depuis, la commission bâtiments a peaufiné le projet, l'architecte, le bureau de contrôle et les professionnels ont apporté les éléments de réponse qui permettent d'arrêter un projet abouti qui combinera esthétique, sécurité, accessibilité et confort.

La commission propose le choix de la véranda plutôt que de la pergola bioclimatique notamment pour des questions de chauffage et de durée d'utilisation que la solution véranda fermée permettra avec plus de confort notamment de l'automne au printemps.

La position de la porte de secours est à valider avec les propriétaires voisins et fera l'objet d'une convention.

Le permis de construire pourrait être déposé très prochainement.

A noter, un délai de 7 semaines après la prise de cotes est à prévoir pour envisager de démarrer la pose de la véranda.

Pour lancer la commande :16 voix contre 3 voix

- **Service civique :**

In Site filiale de 1 000 cafés accompagne les communes rurales pour accueillir un jeune 18/25 ans en service civique, pour une mission de 6 à 8 mois dans les domaines du patrimoine, de la culture, de l'environnement et du bien social.

Un tel dispositif se décline de la façon suivante :

- La commune doit signer une convention avec InSite qui gère les demandes administratives.
- In Site prend en charge le recrutement des jeunes
- Le coût financier du poste : une indemnité de service civique de 474€ est versée par l'état, la commune prend en charge 110€ en nature par le biais d'un logement.

- Le temps de travail est de 24h hebdomadaires
- Les contrats ont une durée de 6 à 8 mois.

La commune pourrait proposer un ou deux postes (amplitude horaire) avec des missions en lien avec les associations, le café, (différentes animations, communication…) et la commune (photothèque…) mais aussi avec de rose en rose pour les visites ou ouverture de la maison de la rose.

Il est proposé au CM de s'inscrire dans la démarche pour 1 voire 2 services civiques et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité

- **Rapport sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif relatifs à l'exercice 2020 ont été présentés en conseil métropolitain du 2 septembre 2021.

Dans le respect de l'article D2224-3 du CGCT, le CM de chaque commune doit avoir une présentation de chacun de ces rapports.

Deux fiches récapitulatives de l'activité des services eau et assainissement sur la commune ont été transmises avec la convocation au CM

Le CM acte la présentation de ces deux rapports : Eau potable et Assainissement

- **Infos diverses :**

- Recensement : au premier janvier nous sommes 1828 habitants
- Fête de la Rose : les 5 commissions créées ont été annoncées permettant aux élus de se positionner (voir dates des premières réunions ci-dessous)
- Courir pour de Roses : les 6 commissions créées ont été annoncées permettant aux élus de se positionner (voir dates des premières réunions ci-dessous)